

AVENANT N° 1
au 13e ACCORD INTERPROFESSIONNEL TRIENNAL 2012-2015

L'accord interprofessionnel de campagne conclu dans le cadre du Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace le 2 avril 2012, est complété pour la campagne **2012 / 2013** (période allant du 1/08/2012 au 31/07/2013) par les dispositions suivantes :

Rappel cotisation 2012 (du 1/08/12 au 31/12/12) : 7,16 € HT par hectolitre, soit 8,56 € TTC par hectolitre, selon les conditions définies par l'avenant n° 3 du 12^e accord interprofessionnel.

Cotisation interprofessionnelle 2013 (Titre VI - Art 12)

Taux de la cotisation

Afin de financer les opérations de valorisation des vins de la compétence du Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace, ainsi que les études économiques et techniques, l'Interprofession propose en application de l'article 12 de l'accord interprofessionnel triennal approuvé par l'Assemblée Générale du 2 avril 2012 et soumis à l'extension auprès des Pouvoirs Publics, le taux de cotisation suivant, à compter du 1/01/2013 :

7,16 € HT par hectolitre, soit 8,56 € TTC par hectolitre

Paiement de la cotisation

Les vigneron-indépendants et les coopératives viticoles paieront au CIVA une cotisation de **7,16 € HT/hl + TVA** sur la totalité de leurs ventes en bouteilles, dont **3,58 € HT** au titre de leur production et **3,58 € HT** au titre de leur commercialisation en bouteilles.

Les producteurs-négociants, négociants et SICA paieront au CIVA une cotisation de **7,16 € HT/hl + TVA** sur la totalité de leurs ventes en bouteilles, quel que soit le cépage, dont **3,58 € HT/hl** ou **0,02754 € HT/kg** de raisin destiné aux AOC Alsace ou Alsace Grands Crus, et **0,02387 € HT/kg** de raisin destiné à l'AOC Crémant d'Alsace de la récolte **2012**, seront supportés :

- par leurs vendeurs (qu'ils soient viticulteurs, coopératives ou négociants) et retenus à ceux-ci sur tous les achats de vins et de raisins indépendamment des prix d'achats contractuels ;
- par eux-mêmes dans le cas de leur propre récolte.

Pierre HEYDT-TRIMBACH
Président du GPNVA



Rémy GRESSER
Président du CIVA



Gérard BOESCH
Président de l'AVA

